

	<b>COMPTE-RENDU</b>	Page 1 /6
	<b>CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>Du 18 JANVIER 2021 à 20h00</b>	

L'an deux-mil-vingt-et-un, le dix-huit Janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AVOINE était réuni dans la salle du Conseil Communautaire, après affichage et convocation légale en date du 12 Janvier 2021, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur **GODOY Didier**,

#### **PRÉSENTS**

M. GODOY Maire

M. LALOUILLE – Mme HENRY – M. DESBLACHES – Mme BERTAULT – M. PELOYE – Adjoints au Maire  
Mmes BERGMANN – DEPAIX – M. FREJOUX – Mmes MAUGUIN – LOIRAT – MM. CHARRIER – SORAIS – Mme MAZELLA – Conseillers

#### **ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR**

M. WERKMEISTER à Mme BERTAULT

Mme POUPARD à M. GODOY

M. MARTIN à M. LALOUILLE

Mme LABEYRIE à M. CHARRIER

#### **ARRIVÉE EN COURS DE SÉANCE**

M. AVICE John, 20H08 pour l'examen du projet de délibération n°2021.01.18/04

Une minute de silence est observée en mémoire de Karine AUROUX, conseillère municipale de 2015 à 2020, décédée le 27 décembre 2020.

**Secrétaire de séance : Mme Véronique DEPAIX**

**Procès-verbal du 14/12/2020 : Approbation à l'unanimité**

#### **Décisions prises depuis le dernier conseil :**

2020.12.14/61 : Convention de mise à disposition d'un local situé à Avoine 108 rue du Val de l'Indre en faveur des magasins « Sencha Thés » et « Cave et Jardin » du 15 au 17/12/2020 à titre gratuit.

2020.12.17/62 : Contrat d'entretien des buées grasses de cuisines professionnelles en faveur du restaurant scolaire, du stade Marcel Vignaud et de la salle des fêtes avec la société TECHNIVAP pour un montant de 2.023,26 € H.T.

2020.12.17/63 : Contrat pour la réfection du plancher de l'immeuble sis 2-4 rue des écoles avec la société PINON pour un montant de 24.020,26 € H.T.

2020.12.22/64 : Contrat d'assistance et de conseil pour des actions ciblées en matière juridique de lobbying dans le cadre de l'exploitation du site nucléaire de CHINON auprès de Maître Guillaume de RUBERCY, pour un taux horaire de 320 € H.T et pour un montant maximum de 24.000 € H.T.

2020.12.30/65 : Bail précaire pour un garage situé au 44 rue Marcel Vignaud avec M. KVARATSKHELIA et Mme LATARIA pour une période de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour un loyer mensuel de 25 €.

2021.01.04/01 : Avenant au contrat de maintenance du matériel informatique auprès de JVS Mairistem suite à l'ajout de matériel, pour un montant de 494,70 € H.T.

2021.01.11/02 : Accord-cadre à bons de commande pour les travaux de voirie et réseaux divers 2021-2024 avec la société EUROVIA pour un montant minimum de 100.000 € H.T et un montant maximum de 250.000 € H.T.

Monsieur GODOY aborde l'ordre du jour :

- **Affaires générales**
  - **Installation d'un nouveau Conseiller Municipal**

**Intervenant : Didier GODOY**

Suite au décès de Madame Karine AUROUX, Conseillère municipale, intervenu le 27 décembre 2020, Monsieur GODOY fait lecture de la lettre de M. Francis KLIMCZAK, du 11 janvier 2021, par laquelle il renonce expressément à son mandat par courrier,  
Vu le tableau du Conseil Municipal en date du 23 Mai 2020,

Monsieur le Maire précise qu'aux termes de l'article L 270 du code électoral, « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Conformément à ces dispositions, Madame Séverine MAZELLA, candidate suivante de la liste « Avoine Ensemble » est installée en qualité de conseillère municipale.

Approbation à l'unanimité

- **CITEOS – Avenant au contrat de maintenance de la vidéoprotection**

**Intervenant : Yves DESBLACHES**

Le 7 Janvier 2021, la Commission d'Appel d'Offres a émis un avis favorable à l'avenant 1 émanant de CITEOS, pour un montant de 600,00 € HT annuel.

L'avenant concerne l'ajout de 2 caméras fixes et une caméra pilotable à détection et suivi automatique.

Le montant initial du marché étant de 26.793,90 € H.T, l'avenant n°1 de 600 € H.T annuel (soit 2.400,00 € H.T pour 4 ans) porte le marché à la somme de 29.193,90 € H.T.

Monsieur CHARRIER souhaiterait connaître l'emplacement de ces nouvelles caméras.  
Il est précisé que ces caméras se situeront sur le parking de la mairie.

Approbation à l'unanimité

- **Rénovation de 2 commerces sis 2-4 rue des écoles – Franck Beun Edifice - Avenant n°1 Lot 1 Démolition -Maçonnerie**

**Intervenant : Laurent LALOUETTE**

Le 7 Janvier 2021, la Commission d'Appel d'Offres a émis un avis favorable à l'avenant 1 – lot 1 émanant de FRANCK BEUN EDIFICE, pour une moins-value de 6.245,58 € HT.

L'avenant concerne l'annulation de la réfection du plancher en béton de l'étage.

Le montant initial du marché étant de 34.930,86 € H.T, l'avenant n°1 négatif de 6.245,58 € H.T porte le marché à la somme de 28.685,28 € H.T.

Approbation à l'unanimité

Arrivée de Monsieur John AVICE à 20h08.

- **Rénovation de 2 commerces sis 2-4 rue des écoles – SARL JM MILLET - Avenant n°1 Lot 2 Charpente Couverture**

**Intervenant : Laurent LALOUETTE**

Le 7 Janvier 2021, la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'accepter l'avenant 1 – lot 2 émanant de la SARL JM MILLET, pour un montant de 1.785,00 € H.T.

L'avenant concerne la réalisation de faux solivage pour supporter le plafond.

Le montant initial du marché étant de 6.124,00 € H.T, l'avenant n°1 d'un montant de 1.785,00 € H.T porte le marché à la somme de 7.909,00 € H.T.

Approbation à l'unanimité

- **Rénovation de 2 commerces sis 2-4 rue des écoles – Franck Beun Habitat - Avenant n°1 Lot 4 Isolation – Faux Plafonds**

**Intervenant : Laurent LALOUETTE**

Le 7 Janvier 2021, la Commission d'Appel d'Offres a émis un avis favorable à l'avenant 1 – lot 4 émanant de FRANCK BEUN HABITAT, pour un montant de 831.47 € H.T.

L'avenant concerne la réalisation d'un plafond suspendu.

Le montant initial du marché étant de 26.947,34 € H.T, l'avenant n°1 d'un montant de 831.47 € H.T porte le marché à la somme de 27.778,81 € H.T.

Approbation à l'unanimité

- **Api'Beezness – Convention de partenariat**

**Intervenant : Laurent LALOUETTE**

Il est proposé au Conseil Municipal la convention de partenariat émanant d'Api'Beezness – 10 rue de Tours – 37140 CHOUZÉ-SUR-LOIRE.

Cette convention a pour but de définir les conditions générales de réalisation des plans de travail pour lesquels les parties sont amenées à collaborer. Elle prend effet à compter de la date de signature des deux parties jusqu'au 31 décembre 2023.

En contrepartie des engagements pris par Api'Beezness dans le cadre de la réalisation du plan de travail, la Mairie s'engage à lui verser les sommes prévisionnelles suivantes :

Janvier 2021	Entretien des 9 ruches	3.650,00 € H.T
Juillet 2021	Entretien des 9 ruches	3.650,00 € H.T
Janvier 2022	Entretien des 9 ruches	3.650,00 € H.T
Juillet 2022	Entretien des 9 ruches	3.650,00 € H.T
Janvier 2023	Entretien des 9 ruches	3.650,00 € H.T
Juillet 2023	Entretien des 9 ruches	3.650,00 € H.T

L'entretien des ruchers concerne ceux dans le verger de la Caillerie ainsi que ceux situés au lac Mousseau. Les ruches situées au verger du Néman ont été enlevées suite aux attaques des frelons asiatiques.

Approbation à l'unanimité

- **Acquisition logiciels réseau RASED – Participation financière des communes**

**Intervenante : Francine HENRY**

Madame HENRY informe le Conseil du besoin en matériel pédagogique du réseau RASED du secteur scolaire. La Commune de Huismes supportera le coût de l'achat du matériel nécessaire pour un montant de 4.244,95 € H.T. A charge des douze communes qui utilisent le réseau RASED dans leurs écoles, de participer à hauteur de 3,04 € par enfant scolarisé.

Le montant de la participation pour la Commune d'Avoine s'élève à la somme de 713,82 €.

Une convention sera établie.

Il est précisé que la commune d'Avoine compte 235 élèves hors toute petite section.

Approbation à l'unanimité

- **Rétrocession de la parcelle AK 1187 par Val Touraine Habitat à la Commune**

**Intervenant : Laurent LALOUETTE**

Dans le cadre de la mise en copropriété du bâtiment situé 2,4 et 6 Place des Chardonnerets à Avoine, il avait été cédé plusieurs parcelles à Val Touraine Habitat.

Aujourd'hui, Val Touraine Habitat propose de nous rétrocéder la parcelle cadastrée AK 1187 d'une superficie de 190 m<sup>2</sup>, du fait qu'une aire de présentation des ordures ménagère ait été mise en place sur cette parcelle.

Cette rétrocession est proposée à l'euro symbolique.

Les frais de notaire seront à la charge de Val Touraine Habitat.

Approbation à l'unanimité

- **Culture et événementiel**

**Intervenante : Brigitte BERTAULT**

Madame Bertault informe le Conseil de la finalisation du bilan AZG 2020 et du budget prévisionnel AZG 2021. Ces documents doivent être validés avant transmission au Conseil.

- **Packs Partenaires**

Dans le cadre du Festival Avoine Zone Groove, différents packs partenaires sont proposés aux entreprises. Il est proposé de compléter les offres packs partenaires avec notamment un pack Véron à destination des artisans commerçants du Véron.

Ces packs clé en main sont détaillés ci-dessous.

Nom de l'offre	Détail de l'offre	Prix de vente
<b>VERON</b>	Réservé aux artisans – commerçants du Véron 2 Places VIP / Concert au choix avec réceptif / logo sur site AZG	190 €
<b>SOUL</b>	4 Places VIP accès cocktail / Logo sur le site AZG / Panneau / Invitation à la soirée de lancement	500 €
<b>SWING</b>	8 Places VIP accès cocktail / logo sur le site AZG /Panneau / Invitation à la soirée de lancement	1 000 €
<b>GROOVE</b>	10 Places VIP accès cocktail / Logo sur le site AZG / Panneau / Invitation à la soirée de lancement / <b>Accès au club partenaires (5 déjeuners)</b>	1 500 €
<b>JAZZ</b>	<b>TABLE VIP 8 Personnes</b> (entrée, plat, dessert) / Logo sur le site AZG / Panneau / Invitation à la soirée de lancement /	2 000 €
<b>POP</b>	TABLE VIP 8 Personnes (entrée, plat, dessert) / Logo sur le site AZG / Panneau / Invitation à la soirée de lancement <b>/Accès au club partenaires (5 déjeuners)</b>	2 500 €
<b>ELECTRO</b>	TABLE VIP 8 Personnes (entrée, plat, dessert) / Logo sur le site AZG / Invitation à la soirée de lancement /Accès au club partenaires (5 déjeuners) / <b>Panneau et Banderole/ 10 Places à OFFRIR / Logo sur affiches*</b>	3 500 €
<b>FUN</b>	TABLE VIP <b>12</b> Personnes (entrée, plat, dessert) / Logo sur le site AZG / Invitation à la soirée de lancement /Accès au club partenaires (5 déjeuners) / Panneau et Banderole / <b>15</b> Places à OFFRIR / Logo sur affiches* / <b>Visibilité Programme *</b>	6 000 €
<b>ROCK</b>	TABLE VIP <b>16</b> Personnes (entrée, plat, dessert) / Logo sur le site AZG / Invitation à la soirée de lancement /Accès au club partenaires (5 déjeuners) / Panneau et Banderole / <b>25</b> Places à OFFRIR / Logo sur affiches / <b>Visibilité Programme *</b> / <b>Visibilité sac à Pain *</b> / <b>Visibilité Abri Bus*</b>	8 000 €

\* Sous réserve de la date de souscription au pack

Approbation à l'unanimité

- **Questions Diverses**

Monsieur CHARRIER demande si les commissions pourraient avoir lieu avant 17H00 en raison du couvre-feu.

Monsieur GODOY lui précise qu'il n'y aura pas de décalage horaire pour ces réunions du fait qu'elles sont assimilées à des réunions professionnelles.

Monsieur GODOY informe le Conseil Municipal de la mise à disposition de la salle Mansart aux ouvriers et employés travaillant dans le secteur afin qu'ils puissent s'y restaurer à l'abri, dans le respect des conditions sanitaires. Des tables et des chaises sont disponibles, charge à chacun d'apporter son repas, sa boisson et ses couverts. La salle est ouverte de 11h30 à 14h.

Enfin, Monsieur GODOY fait part au Conseil des remerciements de Mme DILHUIT pour le colis de Noël.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire de séance,  
**Véronique DEPAIX**



Le Maire,  
**Didier GODOY**

